

sous tous les rapports ; or les changements de cette dernière classe, de quelque nature qu'ils soient, ne pourront être effectués avant deux ans.—laps de temps bien trop étendu pour laisser les choses dans leur *statu quo*.

Les modifications proposées ne coûteraient guère plus de deux cent piastres, et la plupart des matériaux qu'on y emploierait pourraient encore servir dans la suite. Cette dépense serait elle-même une économie, puisqu'on pourrait réduire le nombre des gardiens et qu'on éviterait d'encourir certaines autres dépenses contingentes.

C'est ici le lieu d'exprimer mon opinion sur le choix de l'Isle-aux-Noix comme site pour une prison de réforme. Sa position comme île la rend moins accessible aux oisifs et étrangers qu'aucun autre endroit ; se trouvant isolée des populations environnantes, du bruit et de l'agitation d'un village ou d'un voisinage populaire, l'esprit des détenus n'y est pas exposé à l'excitation ou à l'inquiétude ;—il n'y a rien, par conséquent, pour détourner leur attention de leurs occupations journalières, et interrompre l'enseignement moral et religieux qui leur est donné. L'Isle comprend cent vingt acres de bonne terre, dont la plus grande partie convient très bien à l'agriculture et au pâturage ; ce qui reste peut, au moyen de faibles travaux, être converti en prairies. En un mot, on peut tirer parti de l'Isle tout entière, et lui faire produire presque toutes les provisions nécessaires à un plus grand nombre de prisonniers.

Sur la rive sud, du côté de l'Isle, se trouve un lot d'excellente terre qui appartenait ci-devant au département de l'artillerie ; ce lot est couvert de bon bois et serait d'un grand prix à l'institution si on le lui adjoignait. Par ce moyen, l'Isle et cette dernière terre pourraient former une " ferme modèle " très considérable et donnant de bons revenus. Il n'y a pas de travaux qui contribuent plus, ou du moins autant, à améliorer le physique et le moral de la jeunesse que l'agriculture. Isolé du tumulte et du vacarme d'un monde rempli de querelles, l'esprit se repose, le caractère s'adoucit, le contentement et même la joie ne tardent pas à se manifester. L'occupation varie souvent, s'apprend néanmoins en peu de temps et devient bientôt agréable ; on entend alors ces gens jusqu'ici vagabonds, paresseux, mécontents, sombres, aller en chantant à des travaux qui leur donnent la vigueur et la santé. La connaissance de soi-même donne de la confiance en ses propres facultés, et à la fin, ce prisonnier qui se croyait incapable de vivre autrement que par le crime et qui peut maintenant espérer de le faire au moyen d'une industrie honnête, ne craint pas de retourner au milieu de la société.

Les vieilles casernes ne sont nullement détériorées, et on pourrait à bien petits frais les rendre bientôt capables de loger au moins cent détenus et leur donner à chacun une cellule ; on pourrait y loger un nombre plus considérable en faisant faire quelques travaux additionnels.

Les quartiers des officiers sont suffisants tant qu'il faut pour le préfet, le préfet-adjoint et le commis ; on pourrait utiliser les trois grands magasins, et réserver les mansardes de deux à des fins religieuses, tandis que leurs sous-basements serviraient de magasins, le troisième ou plutôt le premier serait mis au service de l'économiste et d'une couple de gardiens, et on convertirait l'étage supérieur en infirmerie : toutes ces constructions encore excellentes et qui ont dû coûter beaucoup d'argent, sont environnées par un fossé ; elles sont en bon état et recouvertes en ferblanc.

En dehors des ramparts et à une faible distance se trouvent plusieurs maisons et autres bâtisses, dont quelques-unes peuvent être réparées et pourraient servir de résidence aux aumôniers, au médecin et aux employés subalternes : on aurait par ce moyen tout le personnel de l'institution sur les lieux, et on y formerait un cercle très-respectable. On pourrait rendre aussi leur position assez attrayante pour les attacher à la localité et créer en même temps un petit groupe de personnes qui seraient heureuses et respectables, pratiquant chacune ces qualités sociales, ces vertus qui les ont appelées au poste qu'elles occupent aujourd'hui.

Tout en respectant l'opinion des autres, je crois cependant avoir le droit d'exprimer des vues que je n'ai pas adoptées à la légère ; car je n'hésite pas à dire que tout d'abord j'étais fortement préjugé contre le choix de l'Isle-aux-Noix comme prison de réforme ou institution pénale. Plus tard, j'eus occasion d'étudier à diverses reprises la convenance de ce choix, et ne tardai pas à me convaincre de la salubrité de ce lieu : on n'y voit ni marais, ni fondrières, et l'endroit que l'eau recouvre quelquefois possède un fond solide, et celle-ci n'y laisse aucun dépôt qui puisse causer des émanations putrides. En résumé,

on ne peut salubrité.

Tout le cun autre e veiller à la g deux cents a évisions, et i serait-il néc

Une aut rables qu'ent décidait à ce procéder au

C'est po vois pas la r en ruines des servir à des f pêcheur nu qui ; j'espère,

Il ne fa détenus qui e des centaines d'édifices conv

A l'appu prisons de réf hésité à en fa on trouve un inspecteur de rapport de 18

" ne saurait p " près de la n " récoltes, et " d'incarcérat

" tion, et au r " santé et de judicieuses q " dans l'Isle e

" tion législat " choses étant " L'Isle-au der s'il n'entri manière absolû déraner la d effectuées au r

A l'appui D. M. P., dan " Les travaux " rigoureuse q " côté, les pris " Mère-Patrie " détention ou

Nous liso " a attaqué no " santé, mais e " où tout pav " et du confor